



Le Minhag des Aravot

La Michna Soucca (45a) nous enseigne qu'il existe un endroit en bas de Jérusalem d'où les juifs cueillaient des tas de Aravot pendant la fête de Souccot puis venaient les placer sur les côtés du Mizbéa'h en inclinant leur tête par-dessus. On tournait alors tous les jours de Souccot une fois autour du Mizbéa'h tandis que le septième on faisait sept tours. La Guemara (43b) rapporte ensuite une discussion entre Rav Yossef d'après qui, la Mitsva au Beth Hamikdach se résumait juste à incliner la tête des Aravot sur le Mizbéa'h sans les prendre dans la main. Tandis que d'après Abayé, la Mitsva était de les prendre dans la main.

Quant à la Mitsva que nous accomplissons aujourd'hui alors que nous n'avons plus de Beth Hamikdach, la Guemara (44a) rapporte à ce sujet une discussion à savoir si cela a été institué par les derniers Néviim (Hagay Zék'harya et Malakhi) ou bien s'il s'agit « simplement » d'une coutume que les Juifs ont pris sur eux. Et la Guemara tranche, une histoire à l'appui, qu'il s'agit d'un Minhag. Cependant, du Yerouchalmi il semble qu'il s'agit d'une Halakha de la bouche de Moché Rabeinou et c'est pour cela qu'on devra y faire très attention.

Le Michna Beroura explique que cette Mitsva ne s'applique qu'un seul jour, et non pas les sept comme le Loulav, car il n'y a pas de commandement dans la Torah de le faire à l'extérieur du Beth Hamikdach ce qui n'est pas le cas du Loulav où d'après la Torah nous devons tout de même le prendre en dehors du Beth Hamikdach le premier jour. Ils ont décidé de fixer le septième jour pour cette Mitsva car ce jour-là seulement, au Beth Hamikdach, elle repoussait le Chabat comme l'expliquent la Guemara et le Beth Yossef.

Le Taz rapporté par le Michna Beroura donne une autre explication : car ce jour-là avait une plus grande

sainteté puisqu'ils tournaient sept fois autour du Mizbéa'h.

Bien qu'il semble plus haut que dans la Guemara les Amoraïm ne discutaient que de dresser ou bien prendre les Aravot dans les mains, la coutume de les secouer trouve sa source dans la Guemara (44b) ou Rabbi Tsadok a pris les Aravot puis « Havit Havit Vélo Barikh ». Rachi explique le terme Havit par secouer, tandis que le Rambam écrit de les frapper au sol, il trouve sa source dans une Michna un peu plus loin (45a) où le mot Havit semble dire frapper.

Bien que le Choulhan Aroukh ne mentionne que le fait de frapper le sol avec, le Rama écrit de les secouer aussi auparavant. Et comme cela préconise le Rav Ovadia bien que cela ne soit pas précisé dans le Ari Zal. Rav Eliyachiv nous apprend que nous n'avons tout de même pas l'obligation de les secouer dans tous les sens comme le Loulav.

Quant à la raison de la Mitsva, de frapper le sol avec les Aravot, les Guéonim expliquent que les Aravot représentent les lèvres du Satan que nous frappons pour le faire taire, précisément le septième jour où nous commençons à nous détacher des nombreuses Mitsvot du mois de Tichri et qu'il pourrait enfin vouloir nous porter préjudice et mal parler devant Hachem. Le Bikouré Yaacov explique que le fait de frapper fort jusqu'à déchirer les feuilles allusionne la fin et l'épuisement du jugement de Roch Hachana ce jour-là. Enfin, d'après le Hokhmat Chlomo, au contraire, celui fait référence aux Juifs qui n'ont ni Torah ni Mitsvot comme les Aravot sans goût et odeur, qui profitent les six premiers jours et ce monde-ci mais qui seront frappés dans le monde futur. Cela nous aidera à prendre conscience et faire ainsi une véritable Techouva au seuil de cette nouvelle année qui s'annonce merveilleuse b"h.

Haim Bellity

Pour aller plus loin...

1) Pour quelle raison, le premier mot de notre Sidra "Vézote habérahka" commence par la lettre "Vav" (une conjonction de coordination), et quelle est donc sa relation avec les derniers termes de la Paracha précédente (Haazinou) déclarant : « Tu ne viendras pas vers le pays que Je donne aux Béné Israël » (32-52) ?

2) A quel enseignement fait allusion le passouk concernant la Bérakha faite par Moché à la tribu d'Acher (32-24) ?

3) Pour quelle raison, le passouk (33-8) parle d'abord des « Toumim » (toumékha) et ensuite des « Ourim » (ourékha), alors que cela devrait être l'inverse (car on dit "Ourim vétoumim et non Toumim véourim") ?

4) A quel enseignement fait allusion le passouk concernant la bérakha faite par Moché à la tribu de Gad (33-20) ?

5) Pour quelle raison, est-il écrit au sujet de la tribu d'Ephraïm le terme « Rivévot » (myriades), alors qu'au sujet de la tribu de Ménaché, c'est le terme de « Alfé » (Alafim) qui est employé (33-17) ?

Yaacov Guetta

Enigme 1 : Quelle Halakha ont en commun la Soucca et les Tefilin?



Enigmes



Enigme 2 : Qu'est-ce qui est Mouktsé, même en dehors de Chabbat et Yom Tov?

Enigme 3 : David achète ses fruits à la pièce. Aujourd'hui, il a pris des pommes, des oranges et des kiwis.

De chacun, il en a acheté autant que son prix à l'unité : par exemple, 4 fruits à 4 €, 6 à 6 €...

Chaque sorte de fruit coûte un prix différent. Il a payé 139 € en tout.

Combien aurait-il payé s'il n'avait pris qu'un fruit de chaque sorte ?

Enigme 4 : 2 termes du Piyout « Bar Yo'haï » sont mentionnés dans Vézot habérahka.

Quels sont-ils ?

Dans quel passouk figurent-ils ?

Réponses n°254 Haazinou

Enigme 1 : Si un Cohen a un fils d'une femme qui lui est interdite comme par exemple une divorcée, l'enfant a alors un statut de Hallal et son père doit le racheter car le fils n'est pas Cohen.

En fait, le père prélève une somme pour son rachat, puis il prend cet argent et en bénéficie lui-même en tant que Cohen!

Enigme 2 : 86 donne 68, qui donne 98 qui est égal à 86 + 12.

Enigme 3 : Il est dit au sujet d'une « génération sinieuse et tortueuse de Béné Israël » (32-5) : « Dor ikech ouftaltol ».

Or, il est rapporté dans le traité 'Houlin (56, que la belette a les dents recourbées et « crochues » (« Akouchote » : terme apparenté à « ikech », expression qui qualifie le comportement tordu, sinieux du Klal Israël se détournant du droit chemin).

Rébus Haazinou :

Zé / n' / Or / Yeah / Motte / Eau / Lame

Rébus Kippour :

10 / Tisch / Riz

Pour recevoir
Shalshélet News
par mail ou
par courrier
contactez-nous :

Shalshélet.news
@gmail.com

La Mitsva sans brakha ?

Léïlouy Nichmat Betty Batia Fre'ha bat Marie

Il ressort de la Guémara, qu'à chaque fois que nous rentrons dans la soucca pour prendre un café, étudier, prendre des fruits en famille, non seulement nous accomplissons une mitsva de la Torah mais nous devrions en plus faire la brakha à chaque fois (avec une vraie interruption et pas des va-et-vient). Toutefois, la coutume est de faire la brakha uniquement lors d'un repas à base de pain d'une quantité d'un peu plus de kabetsa (54 grammes environ). Concernant les gâteaux, les pâtes ou le couscous, on doit aussi faire la brakha si on fixe notre repas dessus (environ 162 grammes). Ainsi tranche le Choul'han Aroukh, on ne fait la brakha de 'léchev basoucca' qu'au moment des repas.



Quel sera le din si quelqu'un a mangé son repas de midi avec motsi et a donc fait la brakha de 'lechev bassoucca', il va ensuite faire des courses pendant deux heures et revient dans la soucca pour étudier jusqu'à Min'ha, sachant que son prochain repas n'aura lieu que dans 2h.

Le Michna Broura dit que dans ce cas, on fera Lechev Basoucca quand même bien il ne mange pas de pain. Puisqu'il rentre dans la soucca pour la mitsva, il peut faire la brakha. Par contre, le caf Ahaïm, et d'autres posskim tiennent qu'il ne faudra faire qu'au moment du repas. Le caf Ahaïm conclut que comme la majorité des Richonim disent qu'on fait la brakha dans tous les cas, il serait bien de se faire acquitter par quelqu'un qui va manger du pain.

Aussi, on peut demander à quelqu'un qui doit faire une brakha comme par exemple acher yatsar, boré néfachot, de penser à l'acquitter sur le début de la brakha jusqu'à mélekh haolam et que lui-même finisse la brakha de Acher Kidéchanou ... léchev bassoucca. C'est un 'hidouch de Rabbi Akiva Aiger. Le Michna Broura Siman 183, saif katan 26 dit qu'il y a un din de choméa kaoné même dans la moitié d'une brakha. Ainsi, dans notre cas, où l'homme rentre dans la soucca pour ne pas manger, il peut demander à son ami de faire le début d'une brakha en pensant à l'acquitter et lui complètera acher kidéchanou.

Bien que le Hazon Ich et le Ben Ich Haï ne sont pas d'accord avec ce 'hidouch, le Rav Chlomo Zalman Auerbach et Rav Tsvi Pessah Frank disent qu'on peut s'appuyer sur Rabbi Akiva Aiger dans notre cas, puisque la majorité des posskim disent qu'on fait la brakha même si on ne mange pas.

Mikhael Attal

Réponses aux questions

1) Ce "Vav" rattache notre paracha à la précédente, au terme de laquelle il avait été décrété que Moché n'entrerait pas en Israël (32-52). On aurait donc pu penser que du fait que c'est à cause des béné Israël (lors de l'épisode des eaux de Mériba) que Moché perdit le mérite de rentrer en terre sainte, ce dernier leur en tiendrait rigueur et refuserait ainsi de les bénir. Or, pas du tout, Moché est un « Iche Elokim » en ce sens qu'il « ressemble » à son créateur qui est « 'Over 'al péch'a » (passe et pardonne l'outrage qu'il a subi). (Tseror Hamor, Or Ha'haïm Hakadoch)

2) « Oulacher amar », autrement dit : « à l'heureux » (« Méouchar » ayant pour racine « Acher ») Tsadik « on dit » (Amar) : « Baroukh mibanim acher », autrement dit : « Ta Bérakha et l'essentiel de ton "Ochère" (bonheur) résident dans la satisfaction que tu as de voir tes enfants (banim) être des tsadikim comme toi ! (Torat Moché du 'Hatam Sofer)

3) La dénomination de « Ourim vétoumim » s'applique au moment où ces derniers, portés par le Cohen Gadol, projetaient une clarté (« lumière », « Or », racine de « Ourim ») permettant d'obtenir des réponses parfaites (« Toumim » s'apparentant au terme "Tamim", signifiant « parfaits ») aux questions posées.

Dans notre passouk, la Torah en parle comme ayant été données par Hachem, qui n'a, bien entendu, nullement besoin d'être éclairé quant à une bonne réponse (d'où la préséance donnée ici au terme « Toumékha » avant « Ourékha »). (Rabbi Haïm de Volojin)

4) Gad signifie « Mazal ».

« Oulgad amar », autrement dit : « À quel moment peut-on "dire" » ("amar") qu'une personne sera bénie d'un bon Mazal (Gad) ?

« Mar'hiv Gad », autrement dit : « Si elle dispense largement » (mar'hiv) la tsédaka aux pauvres (les deux lettres de "Gad" forment l'expression « Gomet Dalim »). En effet, cette personne généreuse est bien consciente que : « kélav » (Notrikone : ki-lo-bémoto-yik'a'h-a'harav) : Après sa mort, il ne prendra rien avec lui si ce n'est les Mitsvot). (Torat Moché du 'Hatam Sofer).

5) Car en croisant ses mains pour bénir ses petits-fils, Yaacov apposa sa main droite sur la tête d'Ephraïm, et sa main gauche sur la tête de Ménaché.

Or, n'est-il pas écrit dans le Téhilim 91-7 : « Il tombera à ton côté gauche, mille victimes (yipol mitsidéka élef), et "dix mille à ta droite" » ("ourevava miminéka", d'où l'emploi du terme « rivevot » apparenté à « révava » pour Ephraïm, béni par la main droite de Yaacov, et de « alfé », apparenté à « élef », pour Ménaché, béni par la main gauche de Yaacov). (Gaon de Vilna)

« Kéayal ta'arog »

A quoi aspirons-nous ?!

C'est par la lecture du Téhilim 42, que nous rentrons chaque année dans la fête de Souccot.

A propos de l'expression « kéayal ta'arog » introduisant le 2ème passouk de ce psaume, une question évidente se pose et s'impose à nous naturellement. En effet, nous constatons que le sujet « Ayal » est un terme du genre masculin (désignant le mâle de la biche), alors que son verbe « Ta'arog » (signifiant au futur : « Elle aspirera ») est lui au féminin ?!

David Hamélekh aurait donc dû écrire soit tout au masculin : « kéayal ya'arog », soit tout au féminin « kéayala ta'arog »?!

Pour quelle raison ce passouk mélange-t-il alors les 2 genres ?

Et le Gaon Rabbi Yits'hak 'Harif (Av Bet Din de Sambor) de répondre magistralement à cette question pertinente, en introduisant ses propos par l'enseignement du Traité Baba Batra (16b) déclarant que la matrice de la biche étant très étroite, au moment où celle-ci s'apprête à mettre bas, elle crie 70 fois (ce nombre de cris correspond aux 70 mots du Téhilim 20 qu'on récite dans un moment de détresse et dans lequel il est dit : « Hachem te répondra le jour de ta souffrance ») vers Hachem, si bien que le tout-puissant lui envoie alors un serpent (dont elle supporte le venin) lui mordre la matrice, entraînant par la même, la déchirure et l'élargissement de cette dernière, facilitant ainsi la sortie de son nouveau-né. D'autre part, il est rapporté dans le Midrach Téhilim 22, ainsi que dans le Zohar, qu'au moment où une grande sécheresse sévit dans le monde, toutes les bêtes des champs viennent trouver la biche (sachant que cette dernière est particulièrement 'hassida et miséricordieuse) et lui demander de lever ses yeux vers le ciel et d'implorer l'Eternel pour qu'Il ait pitié de Ses créatures tiraillées par la soif.

La "Ayala" crie alors vers Dieu qui lui fait trouver providentiellement une source d'eau pure dont tous les animaux sauvages pourront s'abreuver et

étancher ainsi leur soif.

Or, une question se pose : Que se passerait-il, si d'une part arrive le moment où la biche doit mettre bas, et d'autre part, que cette dernière se voit sollicitée à ce même instant par les animaux lui demandant de prier pour leur survie dépendant de l'envoi des pluies ?!

Que ferait la biche en premier lieu ?

Prierait-elle l'Eternel pour obtenir d'abord pour elle une bonne et heureuse délivrance, ou se soucierait-elle de prier en priorité pour le bien-être de toutes les créatures de la faune souffrant terriblement de la soif ?!

Et le Rav Yits'hak 'Harif de répondre, que du fait que la Ayala est par excellence la plus 'hassida des bêtes des champs (voir Rachi, Téhilim 42-2), il est logique de penser que cette dernière « oublierait » (mettra momentanément de côté) sa propre souffrance, si grande soit-elle, et « se rendra alors semblable » si l'on peut s'exprimer ainsi, à son mâle « Ayal » (n'éprouvant pas les douleurs de l'enfantement ; d'où l'expression au masculin de « kéayal » : " Comme le mâle de la biche", et non de « kéayala »), afin de prier pour les autres.

On saisit alors parfaitement la raison pour laquelle le 2ème passouk du Téhilim 42 parle à la fois au masculin (kéayal) et au féminin (ta'arog).

Et David Hamélekh de poursuivre : « Kène nafchi ta'arog élékha Elokim » ("ainsi mon âme aspire vers Toi Hachem).

Autrement dit : « Que chacun d'entre nous puisse également (à l'instar du Roi David), telle une Ayala se soucier avant tout de la souffrance d'autrui, prier d'abord et surtout sur le «Tsa'ar hachékina » (car kaviyakhol, Hachem souffre aussi durant cette trop longue Galoute, comme il est dit : "Békhol tsaratam lo tsar"), plutôt que de se lamenter et prier uniquement sur nos propres souffrances liées bien trop souvent à nos besoins purement matériels !

Yaacov Guetta

A la rencontre de nos Sages

Rabbi Yehochoua Leib Diskin : Le Rav de Brisk

Rabbi Yéhochoua Leib Diskin est né en 1819, du gaon Rabbi Binyamin, qui fut Rav de Horodna, puis de la ville de Lomza. Dès son enfance, Yéhochoua Leib était connu comme un enfant prodige, qui émerveillait tout son entourage par l'acuité de son intelligence, sa merveilleuse compréhension, sa force d'assiduité et sa crainte du Ciel. On raconte qu'il lui suffisait de regarder très brièvement un mur de briques pour pouvoir dire le nombre de briques.

Sur les traces de son père : À 9 ans, il entendit que son père était un tsaddik, alors il décida en son cœur de marcher sur les traces de son père et acquit ainsi ses belles qualités. À l'âge de 25 ans, après le décès de son père, il fut appelé à le remplacer dans la ville de Lomza. Déjà alors, il était connu comme un génie extraordinaire, expert dans tous les domaines de la Torah. Tous les grands de la Torah l'appréciaient énormément. Par nature, c'était un homme de vérité, très ferme dans ses opinions. Il ne se laissait pas impressionner par les riches ni les violents, et n'avait peur de personne.

Direction la Terre Sainte : Il fut ensuite Rav de grandes villes importantes : Mezritch, Kovna, Chklov, et enfin Brisk (en Lituanie). À Brisk, un

homme lui tendit un piège qui lui valut d'être emprisonné en Russie. Rabbi Yéhochoua Leib fut déclaré innocent, mais condamné à quitter le pays. Il se réjouit de ce verdict, qui lui permettait de réaliser son idéal en partant pour Erets Israël. En 1878, il arriva aux portes de Jérusalem. Tous les grands de la ville l'accueillirent avec des honneurs considérables, et dirent de lui : un lion est arrivé de Babylone. Il resta à Jérusalem pendant 21 ans. Il fonda la yéchiva « Ohel Moché », y donna des cours merveilleux, et fixa également des cours avec des personnalités exceptionnelles sur le traité Zeraïm, les lois relatives à la terre. Ils travaillaient avec tant de profondeur qu'en un mois entier ils n'arrivaient à étudier qu'un seul chapitre. Le Rav aida beaucoup ceux qui construisirent les premières colonies en Erets Israël. En 1881, ayant appris que le village de Peta'h Tikva allait être détruit, il soutint de toutes ses forces ceux qui s'y installaient. Grâce à son aide, le village se développa et devint une grande ville.

Petite histoire sur ce grand tsaddik : Son influence sur le grand public était très grande, D.ieu le faisait réussir dans toutes ses voies et toutes ses actions, et jamais il ne fut la cause de quelque chose qui n'était pas correct. On raconte qu'une fois, il écrivait chez lui un acte de divorce. Tout à coup, il s'arrêta d'écrire. Le lendemain, on s'aperçut que la femme avait menti, que cet homme n'était pas son mari, mais qu'elle l'avait amené à la place de son mari. Pour expliquer sa déduction, il dit : « Ce n'est

pas un miracle, mais l'intelligence que D.ieu a donnée à l'homme de pouvoir déduire une chose d'une autre. Le couple qui est venu pour divorcer avait un petit chien. Au moment de l'écriture, j'ai vu que le chien allait et venait de l'homme à la femme. Je me suis étonné ! Comment est-il possible que le chien soit familier avec les deux ? Ils se sont certainement séparés avant le divorce parce qu'ils ne s'entendaient pas, et le chien est resté chez l'un d'eux. Si le chien était chez elle, pourquoi court-il vers lui, et si c'est son chien à lui, pourquoi vient-il vers elle ? J'en ai déduit qu'ils mentaient. J'ai compris qu'il n'était pas son mari, qu'il n'y avait aucun désaccord entre eux, et que le chien était familier avec les deux, c'est pourquoi j'ai arrêté d'écrire l'acte de divorce. Ensuite il s'est avéré que mes soupçons étaient fondés. »

Mais c'est dans l'éducation qu'il investit toutes ses forces. Il tenait absolument à ce qu'on n'y introduise aucune modification, et qu'aucune culture étrangère ne pénètre dans les écoles. Quand il apprit que la mission anglaise volait des âmes d'Israël, et surtout des enfants pauvres et affamés, il fonda une institution pour ces enfants délaissés, c'est l'abri des orphelins qui s'appelle Beth HaYétomim Diskin jusqu'à aujourd'hui.

Rabbi Yéhochoua Leib quitta ce monde depuis Jérusalem en 1898.

David Lasry

David

Faisons connaissance avec nos invités

Yossef

1. Qui était le père du roi David ?
2. Son grand-père ?
3. Sa mère ?
4. Son grand-père maternel ?
5. Avant de devenir roi, quelle était la « profession » de David ?
6. Qui était roi avant que David ne le devienne ?
7. Qui était le frère aîné de David ?
8. A quel « ancêtre » David ressemblait-il physiquement ?
9. Qui a oint David en tant que roi ?
10. Quel miracle s'est produit à ce moment ?
11. Qui a fait « trop » de louanges sur David à Chaoul afin que celui-ci ne le jalouse ?
12. Comment David a-t-il eu la force de combattre un lion et un ours ?
13. Quel colosse David a-t-il vaincu et tué ?
14. Quel jour précisément David est niftar ?
15. A quel âge ?
16. Où a-t-il demandé à être enterré ?

1. Ychay
2. Oved
3. Nitsévète
4. Adael
5. Berger
6. Chaoul
7. Eliav
8. Essav (il était «
9. Chmouel
10. L'huile d'onction a «
11. couru pour se
12. déverser sur la tête de
13. David.
14. Doëgue
15. Grâce à l'esprit
16. prophétique qui
17. résidait une fois qu'il a
18. été oint.
19. Goliath
20. Chabbat de
21. Chavout.
22. 70 ans
23. Jérusalem.

1. Quelle prière a fait Rahel lorsqu'elle a enfanté Yossef en rapport avec son nom ? (Rachi,30-24)
2. Pourquoi Yaacov a-t-il décidé de quitter Lavan juste après la naissance de Yossef ? (Rachi,30-25)
3. Pourquoi lors des « retrouvailles » entre Yaacov et Essav, Yossef s'est-il mis devant sa mère Rachel ? (Rachi,33-7)
4. Qu'est-ce que Yossef a mérité par cet acte ? (Rachi,33-7)
5. Où est-ce que Yaacov a envoyé Yossef chercher ses frères ? (37-13)
6. Qui Yossef a-t-il rencontré là-bas ? (Rachi,37-15)
7. A qui Yossef a-t-il été vendu ? (Rachi,37-28)
8. Qui n'était pas présent lors de la vente de la Yossef ? (Rachi,37-29) Pourquoi ?
9. De qui Yossef était-il l'intendant en Egypte ? (Rachi,39-1)
10. Quelle grande épreuve Yossef a-t-il surmonté lorsqu'il était en Egypte ? (Rachi,39-12)
11. Qui Yossef a-t-il rencontré en prison ? (Rachi,40-2,3)
12. Comment Pharaon a-t-il surnommé Yossef après qu'il lui ait interprété ses rêves ? (41-45)
13. Comment s'appelait l'épouse de Yossef ? (41-45)
14. Comment s'appelait les 2 enfants de Yossef ? (41-51,52)
15. Sur qui Yossef jurait lorsqu'il jurait à faux ? (Rachi, 42-15)
16. Qui était l'interprète de Yossef ? (Rachi, 42-23)
17. Qui Yossef a-t-il « emprisonné » parmi ses frères et pourquoi (Rachi, 42-24)
18. Pourquoi Yossef a-t-il fait sortir toute sa cour avant de se dévoiler à ses frères ? (Rachi, 45-1)

Mordekhai Guetta

Valeurs immuables

« Ils (les Léviim) enseigneront Tes statuts à Jacob et Ta Torah à Israël ; ils placeront l'encens devant Ta présence et les holocaustes, sur Ton Autel. » (Dévarim 33, 10)

Les Léviim, qui ont prouvé leur fidélité à D.ieu et n'ont jamais favorisé personne, pas même leurs proches parents (Dévarim 33, 8-9), ont mérité d'être les guides et les juges de tout le peuple, et pas seulement de leur propre tribu (Or Ha'Haïm).

Le Baal HaTourim note que ce verset fait écho à la réprimande de

Yaacov prédisant que Lévi serait dispersé à travers Yaacov et Israël (Béréchit 49,7). Cette prédiction va trouver sa réalisation dans la dispersion des Léviim à travers le pays pour enseigner partout la Torah. Yaacov était contrarié par l'agressivité de Lévi, mais dans le désert, celui-ci a mis cette force de caractère à profit pour s'abstenir de pécher avec les autres tribus. Cela illustre qu'il est toujours possible d'utiliser positivement les traits de caractère aussi négatifs soient-ils.

Rébus

n'



A



La Torah se clôture par le verset suivant au sujet de Moché : *"et toute la main forte et tout le grand prodige qu'accomplit Moché aux yeux de tout Israël"*.

Rachi nous explique : la main forte correspond au fait qu'il ait reçu les Tables de la loi de Ses mains, et aux yeux de tout Israël désigne le fait qu'il ait brisé les premières Tables aux yeux d'Israël.

Le Rav Miller s'interroge :

Comment se fait-il que la Torah se conclut sur cet épisode en particulier ? Elle aurait dû au contraire atteindre son point culminant, celui également de la vie de Moché, en faisant allusion au don de la Torah et non pas au fait qu'il dut se résoudre à briser les premières Tables.

Et le Rav Miller de répondre : il est vrai que le moment de gloire suprême vécu par Moché est sa réception des Tables de la loi.

Toutefois, lorsqu'il lui est apparu que la volonté d'Hachem était qu'il brise les Tables dont Israël n'était plus digne, il n'hésita pas de sa propre initiative à renoncer à sa gloire personnelle, pour accomplir la volonté divine.

Or, c'est justement cette aptitude à s'effacer totalement devant la volonté divine qui est le but ultime que l'être humain doit atteindre.

Et afin de mettre en valeur cet acte héroïque, la Torah se conclut en faisant allusion à cet épisode en particulier, où Moché atteint l'apogée de son service divin absolu.

G.N



La Question de Rav Zilberstein

Léilouy Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Rav Daniel est responsable d'un collee à Jérusalem où étudient des Avrekhim. Évidemment, cela nécessite beaucoup d'argent mais Baroukh Hachem, il est grandement aidé par un riche homme d'affaires prénommé Ethan. Rav Daniel ainsi que tous les Avrekhim ont beaucoup de reconnaissance envers Ethan et chaque année, à l'approche de Roch Hachana, ils trouvent une manière originale pour le lui montrer. Une année, ils lui envoient une carte de remerciement signée par un grand maître de notre génération, une autre année ils lui débrouillent même une entrevue avec un des géants de la Torah, et c'est ainsi chaque année. Mais voilà qu'un Roch Hachana ils n'ont plus d'idées. Malgré de longues recherches, ils ne savent pas quoi lui offrir. Jusqu'au jour où quelqu'un propose d'écrire sur un bout de papier le nom du fameux donateur accompagné de tous les noms de sa famille puis, de louer les services d'un oiseau dressé qui le déposera sur le mont du Temple à l'endroit le plus saint et d'où montaient toutes nos Tefilot. Il existe une vieille coutume de glisser ses demandes dans une fente du Kotel mais eux veulent faire encore mieux afin de s'assurer que leur prière montera immédiatement auprès d'Hachem. Avant de mettre à exécution leur merveilleuse idée, ils se demandent tout de même s'ils ont le droit d'agir de la sorte.

Dans le Sefer Achré Haïch, il est écrit qu'il est interdit de survoler le mont du Temple avec un drone. La source de cette Halakha se trouve dans le Rambam qui écrit qu'on n'aura pas le droit de jeter un ustensile impur sur le Beth Hamikdash puisque sa Kedoucha se poursuit jusqu'au Ciel. Ainsi, celui qui fait voler un drone, qui est un ustensile Tamé, au-dessus du mont du Temple, enfreindra un interdit de la Torah.

Cependant, notre question n'est pas pour autant répondue puisque le petit bout de papier n'est pas impur comme nous l'enseigne le Hazon Ich, et il en est de même pour le pigeon tant qu'il est vivant. Il semblerait donc que cela soit autorisé.

Mais une fois de plus, le Rav Zilberstein nous apprend qu'on ne devra en aucun cas agir de la sorte. Il explique que de prier Hachem en lui jetant un bout de papier est d'une grande effronterie. Imaginons-nous une personne implorant le président des États-Unis (Léavdil) en lui jetant des bouts de papier dans le bureau ovale, n'y aurait-il pas plus grand toupet ? Aurait-il une chance d'être entendu ? Et même s'il existe une coutume de déposer des petits papiers dans les fentes du Kotel Amaaravi (Minhag qui prend sûrement sa source dans le Or Hahaïm comme l'explique le Tsits Eliezer), cela n'est pas comparable. Le Rav ajoute la Guemara Brakhot (34b) qui écrit qu'on ne priera pas en extérieur puisqu'il s'agit là d'une effronterie. Le Ben Ich 'Haï explique qu'on ne pourrait s'imaginer un homme rencontrant un roi sur sa route, et lui proposant de faire un rendez-vous important sur place ou dans un parc, ceci serait évidemment d'un grand toupet. À plus forte raison pour le Roi des rois avec Lequel nous avons la chance d'avoir tous les jours trois rendez-vous, qu'on se doit de les honorer en y arrivant à l'heure, bien installé à sa place. En conclusion, il sera interdit de prier ainsi à Hachem car cela s'apparente clairement à de l'effronterie.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Mourut là Moché, serviteur d'Hachem dans le pays de Moav, par la bouche d'Hachem » (34,5)

Rachi écrit : « Comment est-ce possible que Moché soit niftar et ait écrit "Mourut là Moché" ? En réalité, Moché a écrit jusqu'à ce point et c'est ensuite Yéochoua qui a écrit. Rabbi Méïr dit : Se peut-il que le sefer Torah ait été incomplet quand Moché a dit plus haut "Prenez ce sefer Torah" ? En fait, Hachem dictait et Moché écrivait en pleurant. »

Moché a écrit le sefer Torah. Depuis le verset où il est dit que Moché est niftar jusqu'à la fin du sefer Torah, il y a 8 versets. La question est de savoir qui a écrit ces 8 versets ?

Rachi ramène la Guemara (Baba Batra 16) où ceci fait l'objet d'une discussion :

Selon Rabbi Yéhoua : Moché est niftar à ce moment-là et c'est Yéochoua qui a écrit ces 8 derniers versets.

Selon Rabbi Méïr : C'est Moché lui-même qui a écrit ces 8 derniers versets et qui relate sa propre niftar, cela a suscité ses pleurs et il les a écrits en pleurant.

Il y a une discussion entre les commentateurs sur le sens des pleurs de Moché lorsqu'il a écrit ces 8 derniers versets :

Selon le Mizra'hi, Maharcha... : Cela signifie que ces 8 derniers versets n'ont pas été écrits à l'encre noire comme le reste de la Torah mais ont été écrits avec les larmes de Moché Rabbénou, et cela nous apprend que ces 8 versets sont différents du reste de la Torah et on ne pourra pas les lire par deux personnes (chacun 4 versets) mais c'est une seule personne qui devra lire (les 8 versets d'un coup).

Selon le Gour Arié : Ces 8 derniers versets ont également été écrits avec de l'encre noire mais comme l'explique le Ritba, pour le reste de la Torah Hachem dictait à Moché puis Moché répétait à l'oral puis écrivait, mais pour ces 8 derniers versets Hachem dictait et Moché pleurait et donc ne les répétait pas à l'oral et c'est en pleurant qu'il écrivait ces 8 derniers versets.

À présent, essayons de comprendre la question de base de Rachi.

Il y a deux façons de comprendre :

1. Comment est-ce possible que Moché soit niftar et ait écrit ? Voilà qu'il ne peut pas écrire après sa mort !? Ainsi, les réponses de Rabbi Yéhoua et Rabbi sont claires.

2. Comment Moché étant vivant a-t-il pu écrire que "Mourut là Moché", cela semble être du mensonge ?!

Ainsi, Rabbi Yéhoua répond qu'en réalité Moché est niftar et c'est Yéochoua qui a écrit ces 8 derniers versets. Il n'y a donc aucun mensonge.

Mais selon Rabbi Méïr, comment la question est-elle répondue ? En quoi le fait que Moché

ait écrit en pleurant enlève-t-il le fait que cela ressemble à du mensonge ?

Le Maharcha répond : Comme expliqué plus haut, Moché n'a pas répété les versets à l'oral, il les a écrits avec ses larmes, ce qui n'est pas considéré comme une vraie écriture. Ainsi, Moché n'a ni dit, ni écrit qu'il était niftar, il n'y a donc pas de mensonge.

Le Gour Arié répond : Puisque Moché pleurait en écrivant, ce n'est pas considéré comme du mensonge d'écrire sur lui qu'il est mort alors qu'il est encore vivant car les larmes qui sortent du corps sont le début de l'affaiblissement, voir l'extinction de la force de l'homme et sont donc considérées comme le début de la mort.

Il y a une discussion sur le jour où Moché est niftar :

Selon les guéonim (Sar Chalom gaon, Tossefot Ménahot 30...) : Moché est niftar un chabbat.

Selon le Roch (Pessahim perek 10 siman 13) : Moché est niftar vendredi car s'il était niftar un chabbat, comment aurait-il pu écrire le sefer Torah ?!

On pourrait proposer d'expliquer que le fond de la discussion entre le Roch et les guéonim est sur l'explication de "Moché écrivait avec ses larmes".

Les guéonim pensent que cela signifie que Moché écrivait avec ses larmes et donc comme l'explique le Ben Ich 'Haï, selon la Torah il est interdit d'écrire avec de l'encre mais avec de l'eau c'est permis. Par conséquent, on peut dire que Moché est niftar un chabbat et en même temps comprendre qu'il ait pu écrire le sefer Torah car l'ayant écrit avec ses larmes il n'y a pas d'interdit selon la Torah (Ben Yéoyada). Et si tu demandes : Mais comment le sefer Torah écrit avec des larmes peut-il être caché ? Le Yaabets répond qu'après avoir écrit avec les larmes, un miracle se produisit et les larmes se sont transformées en encre noire.

Mais le Roch ayant compris que l'explication de "Moché écrivait avec ses larmes" signifie que Moché écrivait le sefer Torah à l'encre noire, seulement il pleurait en écrivant, suscite la question sur les guéonim : comment est-il possible de dire que Moché Rabennou est mort un chabbat ? Voilà qu'il est interdit d'écrire à l'encre noire le chabbat !? C'est pour cela que le Roch n'a d'autre issue que de dire que Moché Rabennou est mort un vendredi.

Rabbi Hama Berabi Hanina dit : Pourquoi le kever de Moché est-il caché ? Car Hachem savait que le Beth Hamikdash serait détruit et que les bné Israël seraient exilés, donc peut-être qu'ils seraient allés sur le kever de Moché et auraient dit en pleurant : "Moché Rabbenou, prie pour nous !" Et Moché se serait levé et aurait annulé la guézera, car les Tsadikim sont plus précieux dans leur mort que durant leur vie (Sota 14).

Mordekhaï Zerbib